



Définition et enjeux

Les secours en montagne sont l'ensemble des moyens mis en œuvre pour porter secours aux malades et victimes d'accidents. Ils nécessitent une grande connaissance de la montagne de la part des sauveteurs, ainsi qu'une autonomie en raison de l'éloignement des structures de soins et des difficultés d'accès pour amener personnel et matériel.

La gestion du secours en montagne en France fait ressortir la complexité des organisations de secours au plan institutionnel ou réglementaire. Elle pose aussi des questions de responsabilité (victimes, sauveteurs, etc.).

Les sauveteurs se trouvent confrontés à l'organisation de missions toujours renouvelées. Les répartitions géographiques d'intervention en dehors du domaine skiable sont soumises à chevauchement des compétences territoriales des différents acteurs. Les secours s'organisent différemment d'un département à l'autre. Par exemple, différents numéros d'alerte des secours sont diffusés et le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) peut parfois ne pas être informé de certains accidents. A noter aussi que si la loi confie en premier lieu la responsabilité des opérations au Commandant des Opérations de Secours (COS), en montagne le COS peut être transféré à un autre acteur. De nombreux acteurs participent ainsi aux secours en montagne. Une concurrence s'engage parfois entre eux.

Système original, performant, réactif et complexe, le «système» des secours en montagne est malgré tout arrivé à une certaine maturité ces dernières années.



Quelques chiffres en matière d'accident de ski

Sur 20 millions de journées skieurs durant la saison d'hiver, près de 210 millions de passages aux remontées mécaniques, on compte moins de 19 000 interventions des services de secours (moins d'une descente sur 10 000 se solde par un accident). **Toutefois, une victime de la montagne est vécue comme une tragédie**, qu'elles qu'en soient les causes. Et l'accroissement de la fréquentation touristique en montagne induit de plus en plus une demande de sécurité.



Les services de secours

1. Sur le domaine skiable

Les pisteurs-secouristes

2. En dehors du domaine skiable

Les opérations de sauvetage sont avant tout menées par trois services : compagnies républicaines de sécurité (CRS montagne), gendarmes de haute montagne (PGHM), sapeurs-pompiers (GMSP).



Problématique

Les questions sont nombreuses parce que les acteurs du secours en montagne sont souvent confrontés à une difficile mise en œuvre. **Une étude juridique à large spectre appliquée aux secours en montagne n'a jamais été réalisée.** Le droit commun répond certes aux préoccupations principales des acteurs, mais il mérite quelques adaptations.



Le projet de thèse entend répondre à différents problèmes :

- Existe-t-il un droit au secours en montagne ?
- Comment s'entendent les multiples acteurs pour intervenir et selon quelles règles ?
- Quels sont les régimes de responsabilité pour les acteurs du secours (administratifs, pénaux, etc.) ?

La recherche doit permettre de dégager la dimension administrative et institutionnelle du « système » des secours en montagne.



Méthodologie



Le sujet suggère de mener des recherches en de multiples directions :

- étude historique doublée d'une étude sur la pratique,
- interview d'acteurs,
- analyse juridique doctrinale, normative et jurisprudentielle

+ D'INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET

